

Paris, le 08 avril 2024

Destinataires :

Mesdames et Messieurs les
Présidents d'Aéroclubs.

Objet : COOPERATION ENTRE LA FFA ET l'ACNUSA POUR UN RESPECT TOUJOURS RENFORCE DE LA REGLEMENTATION ENVIRONNEMENTALE APPLICABLE SUR LES AERODROMES – PREVENTION DES NUISANCES SONORES.

PJ : Check-list « bien connaître et comprendre l'environnement réglementaire de l'aérodrome avant de voler. »

Mesdames et Messieurs les Présidents d'Aéroclubs,

Le 8 février 2024, la Fédération Française Aéronautique (FFA) et l'Autorité de Contrôle des Nuisances Aéroportuaires (ACNUSA) ont réfléchi ensemble aux moyens efficaces de réduire les nuisances sonores aux abords des aérodromes.

La situation particulière des aéroclubs a été attentivement étudiée, plus particulièrement la responsabilité encourue par ceux-ci en cas de manquement à la réglementation environnementale commis par l'un de ses préposés bénévoles.

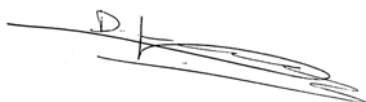
La rencontre de la FFA avec l'ACNUSA a eu pour objet d'identifier les éléments probants susceptibles d'être apportés par les aéroclubs, dans le cadre de l'instruction des dossiers de manquements initiés par l'administration de l'aviation civile. De tels éléments permettraient d'établir, par l'aéroclub poursuivi, que toutes les actions en leur pouvoir ont bien été réalisées pour faire prendre conscience à chacun de ses membres et adhérents de l'importance de respecter la réglementation environnementale applicable sur l'aérodrome.

Au cours de ces échanges, l'ACNUSA a rappelé que, compte tenu de la spécificité d'un aéroclub, ce dernier peut voir sa responsabilité écartée dans la mesure où il peut démontrer la mise en œuvre par ses soins de mesures objectives, identifiables, pour sensibiliser ses pilotes et instructeurs et porter à la connaissance de tous, les règles de vol qui s'appliquent aux abords et sur les aérodromes et la conduite des vols dans cet environnement. Parmi ses règles, il y a la diffusion de messages d'information et de sensibilisation, au travers de formations, affiches, listes des règles à vérifier avant le décollage...

Pour vous aider dans la diffusion de cette information, la FFA et l'ACNUSA ont le plaisir de vous transmettre un visuel intitulé « *bien connaître et comprendre l'environnement réglementaire de l'aérodrome avant de voler* », à diffuser dans vos aéroclubs comme outil de prévention utile contre les nuisances sonores au voisinage des aérodromes.

La FFA et l'ACNUSA ont prévu de nouvelles rencontres, afin de maintenir un dialogue constructif.

Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs les Présidents d'Aéroclubs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Kevin Dupuch
Président de la FFA



Gilles LEBLANC
Président de l'ACNUSA